

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 10 août 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Est absent :

Monsieur François Fréchette, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE 20 JUILLET 2020**
3. **DÉLÉGATION**
4. **RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
5. **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
6. **FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juillet 2020
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois juillet 2020

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.3 Entente de services entre la Caisse Desjardins de Verts-Sommets de l'Estrie - Desjardins Entreprises et la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 6.4 Renouvellement des ententes entre la Ville de Coaticook, la Société de Développement de la Gorge de Coaticook et la Société du parc Découverte nature de Baldwin et autorisation de signature
- 6.5 Mandat à Advance Utility Systems pour une interface de mise à jour des factures en ligne pour d'Hydro-Coaticook et autorisation de signature

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 1156, chemin de Baldwin Mills-Barnston
- 7.2 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 222, rue Jeanne-Mance
- 7.3 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 177, rue Lovell
- 7.4 Autorisation au projet d'enseigne pour le commerce situé au 85, rue Main Ouest

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Dépôt d'une demande au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1A du ministère de la Culture et des Communications

9. LOISIRS

- 9.1 Achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 935 091 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 9.2 Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation de la somme allouée dans le cadre du programme
- 9.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'amélioration de la piste cyclable

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux 2020, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 33 025 \$ plus les taxes applicables

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.2 Application au programme de Reboisement Social d'Arbre-Évolution afin de permettre le verdissement du territoire
- 11.3 Réquisition numéro 2020-28 au montant de 31 997,75 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de poteaux pour l'inventaire d'Hydro-Coaticook
- 11.4 Réquisition numéro 2020-29 au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de luminaires pour le parc Elvyn-Baldwin
- 11.5 Réquisition numéro 2020-30 au montant de 6 323 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de table à pique-nique pour le parc Elvyn-Baldwin
- 11.6 Réquisition numéro 2020-31 au montant de 9 132,42 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une remise pour le parc Elvyn-Baldwin
- 11.7 Réquisition numéro 2020-32 au montant de 8 251,33 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une pompe doseuse complète au réservoir d'eau potable de Barnston
- 11.8 Réquisition numéro 2020-33 au montant de 3 839 \$ plus les taxes applicables, pour de mobilier au parc Elvyn-Baldwin
- 11.9 Réquisition numéro 2020-34 au montant de 19 624 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation du chalet au parc Elvyn-Baldwin
- 11.10 Réquisition numéro 2020-35 au montant de 19 750 \$ plus les taxes applicables, pour deux visites de reconnaissance pour chacun des barrages hydroélectriques Saint-Paul, Belding et Penman
- 11.11 Réquisition numéro 2020-36 au montant de 53 787,07 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux sur le tronçon Akhurst pour la vente de la ligne électrique à Hydro-Coaticook
- 11.12 Réquisition numéro 2020-37 au montant de 7 563 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'une balançoire coupole pour le parc Elvyn-Baldwin
- 11.13 Réquisition numéro 2020-38 au montant de 3 237,04 \$ plus les taxes applicables, pour refaire les bandes de patinoire au parc Elvyn-Baldwin
- 11.14 Réquisition numéro 2020-39 au montant de 9 658,92 \$ plus les taxes applicables, pour le remplissage de pierre sur la rue Ernest-Lafaille
- 11.15 Réquisition numéro 2020-40 au montant de 26 380,05 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de réparation sur la rue Akhurst

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.16 Réquisition numéro 2020-41 au montant de 7 160 \$ plus les taxes applicables, pour le resurfaçage du skatepark au parc Laurence
- 11.17 Réquisition numéro 2020-42 au montant de 28 332,45 \$ plus les taxes applicables, pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard
- 11.18 Réquisition 2020-43 - Autorisation du dépassement budgétaire de 25 000 \$ plus les taxes applicables à Kémira afin de rencontrer les normes du ministère de l'Environnement concernant le phosphore à l'usine de traitement des eaux usées de Baldwin

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Abrogation de la résolution numéro 20-07-35485
- 14.2 Octroi du poste de préposé aux services d'urbanisme à Mme Lucie Viau
- 14.3 Octroi du poste de préposé à la facturation à Mme Carole Masson
- 14.4 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec (« UQM ») et Énergir, s.e.c. (« Énergir »)
- 14.5 Achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 935 292 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature

15. RÉGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement numéro 6-F-15 (2020) abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-14 (2020) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Autorisation au Pavillon des arts et de la culture de déroger à l'article 55 du règlement 12-5 RM450 afin de leur permettre de produire un spectacle le 22 août prochain sur le lac Lyster
- 16.2 Autorisation au projet de rénovation pour la résidence située au 395, rue Sainte-Anne

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20-08-35487 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 20-08-35487

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20-08-35488 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 13 JUILLET 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
20 JUILLET 2020**

RÉSOLUTION 20-08-35488

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 20 juillet 2020 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 juillet 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 20 juillet 2020 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Information à la population de la tenue des ventes de garage 4-5-6-7. Important de suivre les conditions émises de la sécurité publique;
- Rappel des heures d'ouverture de l'hôtel de Ville de Coaticook en période de pandémie;
- Retour sur la conférence de presse de santé publique relativement à l'ouverture des écoles en septembre 2020.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 20-08-35491

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a conclu une entente avec la Société de Développement de la Gorge de Coaticook pour promouvoir le développement et administrer les biens du parc de la Gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a également conclu une entente avec la Société du parc Découverte nature de Baldwin, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* le 10 mai 2004 et créée à la demande de la Ville de Coaticook pour promouvoir, développer, aménager et administrer le parc Découverte nature;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les responsabilités et les rôles de chacune des parties pour la gestion de ces deux parcs;

CONSIDÉRANT que ces deux ententes sont échues et qu'il y a lieu de les renouveler;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

- De renouveler les ententes entre la Ville de Coaticook, la Société de Développement de la Gorge de Coaticook et la Société du parc Découverte nature de Baldwin; et;
- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35492

6.5 MANDAT À ADVANCE UTILITY SYSTEMS POUR UNE INTERFACE DE MISE À JOUR DES FACTURES EN LIGNE POUR D'HYDRO-COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 20-08-35492

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de posséder une interface de mise à jour des factures en ligne d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Advanced Utility Systems pour un montant total de 11 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la Ville peut se soustraire au principe d'appel d'offres puisque l'objet de ladite offre de services découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de Advanced Utility Systems pour une interface de mise à jour des factures en ligne d'Hydro-Coaticook au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

accumulé de surplus libre et d'autoriser le trésorier à signer les documents en lien avec le mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-08-35493

7.1 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1156, CHEMIN DE BALDWIN MILLS-BARNSTON

RÉSOLUTION 20-08-35493

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la propriété située au 1156, chemin de Baldwin Mills-Barnston et désignée comme étant le lot numéro 6 286 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant minimal d'environ 5,26 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la propriété située au 1156, chemin de Baldwin Mills-Barnston et désignée comme étant le lot numéro 6 286 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant minimale d'environ 5,26 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20-08-35494 7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 222, RUE JEANNE-MANCE

RÉSOLUTION 20-08-35494

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la propriété située au 222, rue Jeanne-Mance et désignée comme étant le lot numéro 3 309 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant minimal d'environ 8,5 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la propriété située au 222, rue Jeanne-Mance et désignée comme étant le lot numéro 3 309 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant minimale d'environ 8,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35495 7.3 AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE
SITUÉ AU 177, RUE LOVELL

RÉSOLUTION 20-08-35495

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 177, rue Lovell;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans la zone ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 177, rue Lovell le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35496 7.4 **AUTORISATION AU PROJET D'ENSEIGNE POUR LE COMMERCE SITUÉ AU 85, RUE MAIN OUEST**

RÉSOLUTION 20-08-35496

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour le commerce situé au 85, rue Main Ouest ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet d'enseigne pour le commerce situé au 85, rue Main Ouest, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

20-08-35497 8.1 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER VOLET 1A DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

RÉSOLUTION 20-08-35497

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la Ville de Coaticook on retrouve beaucoup de patrimoines immobiliers résidentiels;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que le volet 1A dudit programme s'adresse spécifiquement à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée;

CONSIDÉRANT que 19 bâtiments pourraient recevoir du soutien financier;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de déposer une demande auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1A pour un montant de 50 000 \$ en 2020 et 50 000 \$ en 2021 conditionnellement à un investissement à la même hauteur du ministère et d'autoriser le maire à signer ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

20-08-35498

9.1 ACHAT D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 2 935 091 DU CADASTRE DE COATICOOK, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 20-08-35498

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se porter acquéreur du lot 2 935 091 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le montant de la transaction s'élève à 1 \$;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU:

- D'acheter le lot 2 935 091 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook pour la somme de 1 \$, le tout conformément à l'offre d'achat jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pertinent relatif à la transaction à intervenir entre les parties; ET
- De mandater Me Janik Branchaud à titre de notaire instrumentant pour la réalisation de ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35499

9.2 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

RÉSOLUTION 20-08-35499

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet : Revitalisation du parc Elvyn Baldwin, sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est vu allouée par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 12 613 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 11 juin 2020, de l'objectif, des conditions

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de participer au Programme de mise en valeur intégrée et autorisation à la greffière de signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée et d'autoriser le maire à signer ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35500

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) POUR L'AMÉLIORATION DE LA PISTE CYCLABLE

RÉSOLUTION 20-08-35500

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a une piste cyclable sur son territoire et désire y apporter des améliorations;

CONSIDÉRANT l'existence du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'amélioration de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à favoriser le développement et la consolidation du réseau de la Route verte et des réseaux cyclables régionaux qui s'y greffent, d'aider les partenaires à conserver, à améliorer et à mettre aux normes ces infrastructures ainsi que de les soutenir pour l'entretien des segments relevant de leur responsabilité, le Ministère a mis en place le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de déposer une demande auprès du Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), pour l'amélioration de la piste cyclable et d'autoriser le maire à signer ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

20-08-35501

11.1 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE REMPLACEMENT ET L'INSTALLATION DE DIVERS

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PONCEAUX 2020, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE SCALABRINI
ET FILS AU MONTANT DE 33 025 \$ PLUS LES TAXES
APPLICABLES

RÉSOLUTION 20-08-35501

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux 2020, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils au montant de 33 025 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 4 août 2020 à 11 h à l'hôtel de ville une soumission nous est parvenue, soit;

SOUMISSION	PRIX
Scalabrini et fils inc.	33 025 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant total de 33 025 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement et l'installation de divers ponceaux 2020 soit celle de la compagnie Scalabrini et fils inc. au montant de 33 025 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-325-00-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35502

11.2 APPLICATION AU PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL
D'ARBRE-ÉVOLUTION AFIN DE PERMETTRE LE VERDISSEMENT
DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 20-08-35502

CONSIDÉRANT que le Programme de Reboisement Social d'Arbre-Évolution lance un appel de projets estival auprès des municipalités;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de financer les volontés de verdissement les plus ambitieuses;

CONSIDÉRANT que les fonds disponibles pour soutenir vos projets proviennent de différents partenaires au nom desquels les arbres doivent être plantés et protégés sur vos terrains, et ce, pour un minimum de 50 ans;

CONSIDÉRANT que l'aide du programme inclut les éléments suivants :

- Une évaluation de votre dossier
- Une visite de caractérisation des sites de plantation
- L'élaboration du plan de reboisement
- Les arbres nécessaires à la réalisation de votre projet

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Une main-d'œuvre qualifiée encadrant la mise en terre et les bénévoles
- La mycorhize – fertilisant racinaire
- Jusqu'à 100% des frais de paillis d'ingénierie et de protecteurs anti-rongeurs
- Du matériel de plantation
- La rédaction d'un communiqué de presse
- La mise en ligne d'une page web dédiée à votre projet avec banque de photos
- Un soutien professionnel après la mise en terre
- Un suivi de la plantation sur 50 ans

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'appliquer au programme de Reboisement Social d'Arbre-Évolution afin de permettre le verdissement de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35503

11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-28 AU MONTANT DE 31 997,75 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE POTEAUX POUR L'INVENTAIRE D'HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 20-08-35503

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de poteaux pour l'inventaire d'Hydro-Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Produits Forestiers Trans Canada au montant de 31 997,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Produits Forestiers Trans Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-28 pour l'achat de poteaux pour l'inventaire d'Hydro-Coaticook auprès de la compagnie Produits Forestiers Trans Canada au montant de 31 997,75 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35504

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-29 AU MONTANT DE 3 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE LUMINAIRES POUR LE PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35504

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de luminaires pour le parc Elvyn-Baldwin;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parc, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Westburne Sherbrooke au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Westburne Sherbrooke;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-29 pour l'achat de luminaires pour le parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Westburne Sherbrooke au montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35505 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-30 AU MONTANT DE 6 323 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE TABLE À PIQUE-NIQUE POUR LE PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35505

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de table à pique-nique pour le parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tessier Récré-Parc au montant de 6 323 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tessier Récré-Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-30 pour l'achat de table à pique-nique pour le parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Tessier Récré-Parc au montant de 6 323 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35506 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-31 AU MONTANT DE 9 132,42 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE REMISE POUR LE PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35506

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'une remise pour le parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Remises Gagnon au montant de 9 132,42 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Remises Gagnon;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-31 pour l'achat d'une remise pour le parc Elvyn-Baldwin, auprès de la compagnie Remises Gagnon au montant de 9 132,42 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35507

11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-32 AU MONTANT DE 8 251,33 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE POMPE DOSEUSE COMPLÈTE AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE BARNSTON

RÉSOLUTION 20-08-35507

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat d'une pompe doseuse complète au réservoir d'eau potable de Barnston;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Pompacktion au montant de 8 251,33 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Pompacktion;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-32 pour l'achat d'une pompe doseuse complète au réservoir d'eau potable de Barnston auprès de la compagnie Pompacktion au montant de 8 251,33 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à la TECQ 2020-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 20-08-35508** 11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-33 AU MONTANT DE 3 839 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DU MOBILIER AU PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35508

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de mobilier pour le parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 3 839 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tessier Récréo-Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-33 pour de mobilier au parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 3 839 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-08-35509** 11.9 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-34 AU MONTANT DE 19 624 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DU CHALET AU PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35509

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire des réparations au chalet du parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Réno Action FB inc. au montant de 19 624 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Réno Action FB inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-34 pour la réparation du chalet au parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Réno Action FB inc. au montant de 19 624 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-08-35510** 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-35 AU MONTANT DE 19 750 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DEUX VISITES DE RECONNAISSANCE POUR CHACUN DES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES SAINT-PAUL, BELDING ET PENMAN

RÉSOLUTION 20-08-35510

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des visites de reconnaissance pour chacun des barrages hydroélectriques Saint-Paul, Belding et Penman;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tetra Tech au montant de 19 750 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Tetra Tech;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-35 pour deux visites de reconnaissance pour chacun des barrages hydroélectriques Saint-Paul, Belding et Penman, auprès de la compagnie Tetra Tech au montant de 19 750\$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-08-35511** 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-36 AU MONTANT DE 53 787,07 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LES TRAVAUX SUR LE TRONÇON AKHURST POUR LA VENTE DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE À HYDRO-COATICOOK

RÉSOLUTION 20-08-35511

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer, pour l'achat d'une ligne électrique, des travaux sur le tronçon Akhurst ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Hydro-Québec au montant de 53 787,07 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Hydro-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-36 pour les travaux sur le tronçon Akhurst pour la vente de la ligne électrique à Hydro-Coaticook, auprès de la compagnie Hydro-Québec au montant de 53 787,07 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au fonds de roulement sur une période de 5 ans, poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35512 11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-37 AU MONTANT DE 7 563 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UNE BALANÇOIRE COUPOLE POUR LE PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35512

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat d'une balançoire coupole pour le parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 7 563 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Tessier Récréo-Parc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-37 pour l'achat d'une balançoire coupole pour le parc Elvyn-Baldwin auprès de la compagnie Tessier Récréo-Parc au montant de 7 563 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35513 11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-38 AU MONTANT DE 3 237,04 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR REFAIRE LES BANDES DE PATINOIRE AU PARC ELVYN-BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35513

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire refaire les bandes de patinoire au parc Elvyn-Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Vivaco au montant de 3 237,04 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Vivaco;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-38 pour refaire les bandes de patinoire au parc Elvyn-Baldwin, auprès de la compagnie Vivaco au montant de 3 237,04 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35514 11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-39 AU MONTANT DE 9 658,92 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLISSAGE DE PIERRE SUR LA RUE ERNEST-LAFAILLE

RÉSOLUTION 20-08-35514

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire le remplissage de pierre sur la rue Ernest-Lafaille;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 9 658,92 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-39 pour le remplissage de pierre sur la rue Ernest-Lafaille auprès de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 9 658,92 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35515 11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-40 AU MONTANT DE 26 380,05 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LA RUE AKHURST

RÉSOLUTION 20-08-35515

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de réparation sur la rue Akhurst;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction Itée au montant de 26 380,05 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction Itée;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-40 pour des travaux de réparation sur la rue Akhurst, auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 26 380,05 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-320-00-625.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35516 11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-41 AU MONTANT DE 7 160 \$ PLUS
LES TAXES APPLICABLES, POUR LE RESURFAÇAGE DU
SKATEPARK AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 20-08-35516

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer des travaux de resurfaçage du skatepark au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 7 160 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Couillard Construction ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-41 pour le resurfaçage du skatepark au parc Laurence, auprès de la compagnie Couillard Construction ltée au montant de 7 160 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35517 11.17 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-42 AU MONTANT DE 28 332,45 \$
PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ENTRETIEN DU
SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA
GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 20-08-35517

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie CIMCO au montant de 28 332,45 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie CIMCO;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-42 pour l'entretien du système de réfrigération de l'aréna Gérard-Couillard, auprès de la compagnie CIMCO au montant de 28 332,45 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-30-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35518 11.18 AUTORISATION DU DÉPASSEMENT BUDGÉTAIRE DE 25 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES AFIN DE RENCONTRER LES NORMES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LE PHOSPHORE À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE BALDWIN

RÉSOLUTION 20-08-35518

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit rencontrer les normes du ministère de l'Environnement concernant le phosphore à l'usine de traitement des eaux usées de Baldwin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a dû se conformer au changement de norme et acheter un autre produit;

CONSIDÉRANT qu'il y a un dépassement des coûts suite à ce changement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services extérieurs;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser le dépassement budgétaire de 25 000 \$ plus les taxes applicables afin de rencontrer les normes du ministère de l'Environnement concernant le phosphore à l'usine de traitement des eaux usées de Baldwin, le tout conformément au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements - surplus libre, poste budgétaire numéro 02-414-10-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

20-08-35519 14.1 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 20-07-35485

RÉSOLUTION 20-08-35519

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier, la Ville de Coaticook a adopté la résolution numéro 20-07-35485 concernant un dossier de ressource humaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'abrogation de ladite résolution;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 20-07-35485 concernant le dossier de ressource humaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35520

14.2 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX SERVICES D'URBANISME
À MME LUCIE VIAU

RÉSOLUTION 20-08-35520

CONSIDÉRANT que la personne attitrée au poste de préposé aux services d'urbanisme a été nommée au poste d'adjointe administrative aux ateliers municipaux suite au départ prochain à la retraite de l'adjointe;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposé aux services d'urbanisme, deux personnes ont appliqué, soit Mme Lucie Viau et Mme Carole Masson;

CONSIDÉRANT que dû à l'ancienneté de Mme Lucie Viau, il y a lieu d'octroyer ledit poste à cette dernière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour l'octroi dudit poste à Mme Lucie Viau;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposé aux services d'urbanisme à Mme Lucie Viau, dès son entrée en fonction, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35521

14.3 OCTROI DU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA FACTURATION À
MME CAROLE MASSON

RÉSOLUTION 20-08-35521

CONSIDÉRANT que la personne attitrée au poste de préposé à la facturation a été nommée au poste préposé aux services d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, ledit poste a été ouvert à l'interne;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne de l'ouverture du poste de préposé aux services de facturation, une personne a appliqué, soit Mme Carole Masson;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable pour l'octroi dudit poste à Mme Carole Masson;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'octroyer le poste de préposé à la facturation Mme Carole Masson, dès son entrée en fonction, le tout conformément à la convention collective en vigueur et suivant les dispositions prévues dans l'ouverture de poste à cet effet, documents faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35522

14.4 ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (« UQM ») ET ÉNERGIR, S.E.C. (« ÉNERGIR »)

RÉSOLUTION 20-08-35522

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises; ET

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

20-08-35523 14.5 ACHAT D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 2 935 292 DU CADASTRE DE COATICOOK, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 20-08-35523

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite se porter acquéreur du lot 2 935 292 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le montant de la transaction s'élève à 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU:

- D'acheter le lot 2 935 292 du cadastre de Coaticook, circonscription foncière de Coaticook pour la somme de 20 000 \$, le tout conformément à l'offre d'achat jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pertinent relatif à la transaction à intervenir entre les parties; ET
- De mandater Me Janik Branchaud à titre de notaire instrumentant pour la réalisation de ladite transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

20-08-35524 15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-F-15 (2020) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 6-F-14 (2020) CONCERNANT LA CONSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI - REVITALISATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

RÉSOLUTION 20-08-35524

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursera une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre en place des mesures afin d'appuyer les initiatives des commerçants qui désirent revitaliser leur commerce;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement no 6-F-15 (2020) fut faite lors de l'avis de motion;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours francs avant la date prévue pour son adoption et que des copies supplémentaires étaient disponibles pour le public à l'assemblée lors de son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-F-15 (2020) abrogeant et remplaçant le règlement 6-F-14 (2020) concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

20-08-35525

16.1 AUTORISATION AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE DÉROGER À L'ARTICLE 55 DU RÈGLEMENT 12-5 RM450 AFIN DE LEUR PERMETTRE DE PRODUIRE UN SPECTACLE LE 22 AOÛT PROCHAIN SUR LE LAC LYSER

RÉSOLUTION 20-08-35525

CONSIDÉRANT que le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook souhaite tenir un spectacle extérieur sur le lac Lyster;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit autoriser le Pavillon à déroger à la réglementation municipale puisqu'elle ne permet pas la tenue de spectacles extérieurs sans l'autorisation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Pavillon des arts et de la culture s'engage à respecter les règles sanitaires édictées par la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le Pavillon des arts et de la culture a dérogé à l'article 55 du règlement 12-5 RM450 afin de leur permettre de tenir un spectacle sur le lac Lyster le 22 août prochain, le tout avec l'engagement du Pavillon des arts et de la culture à respecter les règles sanitaires édictées par la santé publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-08-35526

16.2 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 395, RUE SAINTE-ANNE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 20-08-35526

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour la résidence située au 395, rue Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la rénovation de la galerie;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du règlement 6-19-6 (2010) dans la zone patrimoniale du secteur Saint-Edmond;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour la résidence située au 395, rue Sainte-Anne le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 27 juillet 2020 avec les conditions suivantes :

- que la main courante doit être au-dessus du barreau,
- que le poteau de soutien soit en bois tourné
- que le perron est fait de bois,
- que le garde-corps et la main des marches sont similaires au reste du garde-corps et
- que ce dernier soit dans les hauteurs spécifiées aux normes de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

20-08-35527 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-08-35527

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le maire Simon Madore

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière